

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **GENERALITES :**

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion aux conditions générales de vente ci-après, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

2. **ETUDES ET PROJETS :**

Les études et documents de toute nature, remis ou envoyés par notre société restent toujours son entière propriété. Ils ne peuvent être communiqués ni exécutés totalement ou partiellement sans son autorisation écrite.

3. **COMMANDES :**

Une commande acceptée ne pourra plus être annulée à moins d'accord écrit de notre société et sous réserve que les frais d'annulation en soient supportés par l'acheteur.

Les commandes négociées verbalement ou par l'intermédiaire de nos représentants ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite des deux parties. En principe aucune modification postérieure à la commande ne pourra être prise en considération, sauf accord écrit des deux parties.

4. **PRISE EN CHARGE DU MATERIEL - RISQUES :**

La prise en charge du matériel par l'acheteur est réputée réalisée dès le départ des marchandises de nos ateliers et ce, même en cas de vente avec clause de réserve de propriété et quelque soit le mode de livraison prévu et même si des opérations de montage, d'essais ou de réglage chez l'utilisateur doivent être faites ultérieurement par nous sur ce matériel.

En conséquence, le matériel voyage aux risques et périls de l'acheteur.

Il n'est pas assuré par nos soins pour les risques dus au transport et il appartient à l'acheteur de se retourner contre le transporteur en cas de détérioration, perte, vol ou autre incident, et de souscrire, s'il le juge nécessaire, une assurance complémentaire.

5. **LIVRAISON :**

- Les délais de livraison sont seulement donnés à titre indicatif dans nos propositions.

Les délais définitifs sont ceux indiqués sur nos accusés de réception de commande.

- Les retards de livraison ne pourront, en aucun cas, justifier ni l'annulation de la commande, ni la retenue des paiements venus à échéance.

Ils ne pourront pas, non plus, donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts.

Reprises et échanges :

- Aucune fourniture ne pourra être reprise ni échangée sans accord écrit préalable de notre société et sous réserve du remboursement éventuel des frais technique ou administratifs correspondant à cette opération.

La réception, par erreur, de matériels retournés sans notre accord ne peut être considérée comme une acceptation tacite de reprise ou d'échange.

6. **PRIX :**

Sauf indication contraire et écrite :

- Nos propositions de prix ne sont valables que durant 15 jours.

- Nos prix sont indiqués pour matériel non emballé, départ usine.

- Nos prix sont indiqués pour le matériel standard Alsaflam et pour les types de composants habituellement utilisés par nous.

7. **CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Sauf indication contraire acceptée par écrit par notre société, les paiements des ventes doivent être faits comme suit :

- Client n'ayant pas de compte ouvert dans nos livres :

Règlement proforma avant l'enlèvement.

- Client ayant un compte ouvert dans nos livres :

Paiements dans un délai de 30 jours net.

- Nous nous réservons le droit de demander des acomptes pour toute commande dont la nature ou l'importance le justifie. Dans ce cas, le délai de livraison part de la date de l'encaissement effectif de l'acompte.

- Sauf accord préalable contraire et écrit, nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation partielle correspondante.

L'acheteur ne pouvant, en aucun cas, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour différer le paiement du matériel reçu.

- Le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

L'exigibilité immédiate de toutes les sommes nous restant dues, quelque soit le mode de règlement prévu.

L'exigibilité à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité fixée à 1,50 % du montant de la somme réclamée, par mois de retard, sans préjudice des intérêts légaux et des frais judiciaires éventuels.

Clause de réserve de propriété :

De convention expresse, les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix conformément aux dispositions de la loi n° 80.335 du 12 Mai 1980 et de tous textes subséquents. Nonobstant cette clause, la charge des risques est automatiquement transférée à l'acheteur dès sa prise de possession des marchandises.

8. **GARANTIES :**

Durée et point de départ de la garantie :

- La période de garantie commence à la date de la mise en service et, au plus tard, 1 mois après la date où le matériel a été mis à disposition.

- La mise en jeu de la garantie n'est pas susceptible de prolonger le délai de garantie.

- La durée de garantie est de :

3 mois pour les matériels suivants :

+ Thermocouples et sondes à résistance

+ Matériel électrique consommable, tels que ampoules, électrodes, bougies

6 mois pour les matériels suivants :

+ Machines tournantes

+ Ouvreaux réfractaires

+ Tuyaux flexibles

9 mois pour les matériels suivants :

+ Matériel de mesure, contrôle et régulation

+ Matériel électrique général

+ Régulateurs de pression, détendeurs

+ Vannes électriques

12 mois pour les matériels suivants :

+ Corps de brûleur

+ Robinetterie

Limite de garantie :

- La garantie de nos matériels est limitée au remplacement ou à la réparation dans nos ateliers des pièces reconnues défectueuses.

L'intervention éventuelle de nos techniciens sur le lieu d'utilisation du matériel fera l'objet d'un accord préalable entre les parties.

Les frais de déplacement et de séjour de nos techniciens engagés à l'occasion d'une réparation sur place sont à la charge de l'acheteur.

- La garantie ne joue que dans le cas où le matériel a reçu une utilisation normale et a fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien normal.

Il appartient à l'acheteur de vérifier si les caractéristiques du matériel qu'il commande conviennent à l'utilisation qu'il veut en faire.

Même dans les cas où nos services techniques ont assisté l'acheteur dans la solution de son problème, celui-ci reste le décideur final et conserve la responsabilité de son choix.

- En aucun cas et pour quelque motif que ce soit, notre garantie ne couvre les performances obtenues sur les fours et installations sur lesquelles le matériel est utilisé.

De même, notre garantie ne couvre jamais les pertes de production, les dommages causés aux installations ou aux produits traités, les pertes consécutives y compris les pertes par chômage, par bénéfices non réalisés, par marchandises en stock, etc.

- Il est recommandé aux utilisateurs de nous demander la formation de leur personnel de maintenance et de tenir en stock les pièces détachées les plus courantes. Des informations sur cette formation et sur la liste des pièces recommandées sont fournies sur simple demande.

9. **CONTREFAÇON - PROPRIETE INTELLECTUELLE :**

Il est bien entendu strictement interdit à l'acheteur de reproduire totalement ou partiellement les fabrications de notre société. Nos marchandises et nos solutions techniques sont protégés par les conventions internationales sur la propriété industrielle, les droits d'auteur et la concurrence déloyale.

10. **CONTESTATION :**

En cas de contestation relative aux présentes, les Tribunaux de Colmar seront seuls compétents, quels que soient les lieux de livraison et le mode de paiement acceptés, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.